Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 056-215600016-20260522-DEL2026_73-DE

COMMUNE D'ALLAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice :27
présents :24
votants :25

L'an deux mil vingt six
le : vingt-deux mai
le Conseil Municipal de la Commune d'ALLAIRE (Morbihan) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Jean-François MARY, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 13 mai 2026

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 : GENDARMERIE

PRESENTS : Mme ALLARD Clarisse,M. BARON Christophe,Mme BAUDU Nolwenn,M. BLOSSIER Thomas,Mme BOCQ Florence,Mme CAILLET Angélique,Mme COYAC Emmanuelle,M. DEQUI Claude, M. DOUZAMY Bruno,M. HEMERY Didier,M. JOLY Pierre-Alexandre,M. LEBRUN Jean-Lou,M.LE FOL Yoann,M. LE LIEVRE Jérôme,Mme MAHE Séverine,Mme MAUVOISIN Marie-Hélène,M. MEHAT Damien,M. PANHALEUX Dominique,Mme POTIER Floriane,Mme ROBIC Catherine,Mme SCHOTT Virginie,M. SEILLER Michel,M. SOURDRIL Maximilien, Mme VANDEKERKHOVE Christine.

Mme RENOU-COLMONT Dominique donne procuration à Mme Marie-Hélène MAUVOISIN

Secrétaire de séance : Mme ALLARD Clarisse

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 ;

Vu le code général des collectivités territoriales {CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 de la commune d'Allaire - budget gendarmerie (30006) ;

Vu le CFU 2025 de la commune d'Allaire - budget gendarmerie (30006) ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 056-215600016-20260522-DEL2026_73-DE

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « *dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote* » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur le Maire a quitté la séance et que le conseil municipal, a élu monsieur Michel SEILLER pour assurer la présidence de la séance ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE BUDGET GENDARMERIE (30006)				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	***Fonctionnement***	***Total cumulé***
Recettes	Prévision budgétaire totale	135 118,24 €	328 596,63 €	463 714,87 €
	Recettes réalisées	95 694,00 €	158 332,78 €	254 026,78 €
	Restes à réaliser	- €	- €	- €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	135 448,24 €	328 596,63 €	464 044,87 €
	Dépenses réalisées	75 969,88 €	170 645,16 €	246 615,04 €
	Restes à réaliser	- €	- €	- €
Différence entre les titres et les mandats	***Solde des réalisations de l'exercice (+/-)***	***19 724,12 €***	***- 12 312,38 €***	***7 411,74 €***
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	39 448,24 €	- 139 452,21 €	- 100 003,97 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	59 172,36 €	- 151 764,59 €	- 92 592,23 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	- €	- €	- €
Résultat cumulé	***Excédent/déficit***	***59 172,36 €***	***- 151 764,59 €***	***- 92 592,23 €***

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER le CFU 2025 de la commune d'Allaire - budget gendarmerie (30006),**
- **DE DONNER POUVOIR à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance

Clarisse ALLARD

Conseillère municipale

Jean-François MARY

Maire d'ALLAIRE

Mairie d'Allaire MORBIHAN